



## **Informations communales**

### **Horaire d'ouverture du bureau municipal durant la période estivale**

Du 4 au 15 juillet 2016, le bureau municipal sera ouvert selon l'horaire réduit suivant : mardi de 10h00 à 11h00 et de 15h00 à 18h00 et jeudi de 10h00 à 11h00 et de 15h00 à 16h00.

Le bureau municipal sera complètement fermé du 18 juillet au 5 août 2016.

Durant la semaine du 8 au 12 août 2016, le bureau sera ouvert selon l'horaire réduit suivant : mardi de 10h00 à 11h00 et de 15h00 à 18h00 et jeudi de 10h00 à 11h00 et de 15h00 à 16h00.

Le bureau municipal sera fermé le lundi 15 août 2016 toute la journée.

Dès le 16 août 2016, reprise des horaires habituels.

### **Procès-verbal de l'assemblée municipale du 27 juin 2016**

En raison des vacances d'été, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 27 juin 2016 sera déposé publiquement dès le 9 août 2016 durant 20 jours. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Le Fuet, le 6 juillet 2016

Conseil municipal